



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



# #RépondrePrésent

## CONSEILS DE PRÉVENTION DES ACTES MALVEILLANTS AUX ACTEURS DU MONDE MÉDICAL



**GEND 20.24** Pour la Population  
Par le Gendarme

La crise sanitaire COVID-19 est susceptible de générer une délinquance ciblée dont peuvent être victimes tous les acteurs du milieu médical. **C'est pourquoi la gendarmerie a souhaité développer, sur sa zone de compétence, une réponse dédiée, au sein d'une opération nationale baptisée "HY-GIE".**

### Vous travaillez au domicile de vos patients, cette sensibilisation s'adresse particulièrement à vous.



#### Pour votre véhicule en stationnement :

- La nuit, le stationner en évitant l'isolement.
- Limiter les signes permettant d'identifier votre profession (caducée, sacoche médicale, boîte de matériels, DASRI, médicaments...) ou susceptible d'attirer la convoitise.



#### Dans la rue :

- Évitez les signes distinctifs spécifiques à votre profession.
- Il est recommandé de prendre le matériel dans un sac à dos classique et neutre.



#### À votre cabinet, officine ou domicile :

- Restez attentif à ce qui vous entoure lors de votre retour.
- Ne communiquez pas sur les réserves de matériels dont vous disposez.
- Identifiez les changements de comportement du voisinage et prévenir votre gendarmerie locale en cas de doute.

**LES GENDARMES SONT À VOTRE ÉCOUTE H 24 et 7/7**

**Demandez conseil à votre brigade de gendarmerie locale ou par internet [contacterlagendarmerie.fr](https://www.contacterlagendarmerie.fr)**

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE**

17